

Séance ordinaire du 4 avril 2022

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour d'avril deux mille vingt-deux (4 avril 2022) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse

Mme Line Bélanger, conseillère

M. Jocelyn Isabelle, conseiller

M. Guy St-Arnauld, conseiller

M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Paul Langevin, conseiller

M. Marc Bastien, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Adoption du Règlement 467-2022 décrétant un emprunt de 612 305 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

7. Adoption du Règlement 465-1-2022 modifiant l'article 2.4 du Règlement 465-2021 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2022

8. Avis de motion et dépôt – Règlement 212-4-2022 modifiant l'article 4.1 du Règlement 212-89 concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux

9. Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission du rapport financier

10. Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) » 2022-2023

11. Demande de prolongation de délai pour l'exécution des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang

Séance ordinaire du 4 avril 2022

12. Octroi de contrat – Lignes Maska - Lignage des rues de la municipalité, saison 2022
13. Autorisation – Groupe Bellemare / Énercycle - Installation d'un conteneur pour la récupération du verre dans le stationnement de l'hôtel de ville – Projet pilote
14. Vente du camion Ford Escape 2011 de gré à gré – J-M. Grenier inc.
15. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
16. Autorisation de signataires - Servitude d'installation, de maintien, d'entretien et de passage - Ponceau et empiérement pour le drainage de la rue Principale – Lots 2 546 584 et 2 546 837- M. Gilles Trottier et M. Roland Terrence Van Dyke
17. Autorisation de signataire - Protocole d'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec - Obtention des antécédents judiciaires
18. Le Noël du pauvre - Demande d'accès gratuit – Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire
19. Demande de prêt de matériel – Comité organisateur de l'Ouvroir – Vente de garage
20. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2022
21. Affaires diverses
- 21.1 Motion de félicitations – Membres de l'AFÉAS – Organisation du défilé de mode
- Période de questions
22. Clôture de la séance

2022-04-088

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance ordinaire du 4 avril 2022. L'arrivée du mois d'avril augure de nombreux projets que les citoyennes et citoyens de la municipalité désirent entreprendre pour la saison estivale. C'est en partie pour cette raison que, dans les mois à venir, elle invite les Stéphanoises et Stéphanois à suivre ses chroniques qui seront intégrées dans le journal Le Stéphanois et dans les médias sociaux de la municipalité. Elle précise que l'objectif de ces chroniques est de leur transmettre de l'information sur le rôle de la municipalité, sur celui des élus(es) et du personnel municipal. Elle profitera aussi de cette rubrique pour mettre en valeur les bons coups des bénévoles, des organismes et même des citoyens qui se démarquent de façon particulière. Elle sollicite les citoyennes et citoyens à prendre le temps de les lire, afin de les aider à mieux connaître la municipalité et son fonctionnement.

Ensuite, la mairesse annonce que la municipalité a eu une subvention de cent mille dollars pour la réalisation du « skatepark », une initiative mise en place par les jeunes stéphanois. Dans ce dossier, il reste énormément de travail à réaliser, dont choisir l'emplacement qui respectera les normes d'installation, la réalisation des plans et devis, la demande d'approbation du règlement d'emprunt et, par la suite, le dépôt de l'appel d'offres pour obtenir des soumissions. Elle mentionne qu'il est déjà tard pour penser que ce chantier sera en fonction à l'été 2022, et les circonstances amènent le conseil municipal à reporter le projet pour aller en appel d'offres en février 2023, pour entamer le travail en mai 2023.

En ce qui a trait au dossier de construction d'un nouveau puits, la mairesse annonce que la municipalité en est rendue à déposer les appels d'offres pour le forage qui permettra d'analyser la quantité et la qualité de l'eau qui provient de la source. Le dossier avance bien, mais, naturellement, l'arrivée du beau temps apportera ses défis

Séance ordinaire du 4 avril 2022

de consommation et d'utilisation de l'eau potable. Alors, elle invite les Stéphanoises et Stéphanois à être attentifs à leur consommation d'eau et surtout à l'utiliser pour les bonnes raisons. Elle précise qu'ils peuvent consulter le règlement sur la consommation de l'eau potable sur le site internet au <https://mun-stedg.qc.ca/wp2019v2/wp-content/uploads/R%C3%A8glement-416-2012-sur-la-consommation-de-leau-potable.pdf>.

Par ailleurs, elle rappelle qu'à l'automne, la municipalité a remplacé un ponceau dans le secteur du 4^e Rang, mais que l'asphaltage n'a pu être réalisé en raison de la température et du gel au sol. Les employés des travaux publics y ont passé la niveleuse, mais il se peut que des trous se forment avec le dégel. Elle rassure les gens en leur mentionnant que les employés y sont attentifs et qu'ils interviendront en cas de besoin. Elle souligne que l'asphaltage devrait être fait à la fin de la période de dégel, soit vers la fin du mois de mai. Dans la continuité des dossiers des travaux publics, elle mentionne que des accumulations d'eau ont été constatées dans certaines rues, ainsi que plusieurs nids-de-poule. Elle leur confirme que l'équipe des travaux publics sillonne les rues pour permettre l'évacuation des eaux qui s'accumulent et pour faire les remblais nécessaires aux nids-de-poule. Elle les invite à utiliser l'application *Carecity* pour signaler les anomalies qu'ils pourraient constater.

Pour continuer, elle mentionne que plusieurs citoyens l'ont questionnée à savoir à quel moment la municipalité procédera aux travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang. La municipalité est présentement à évaluer les possibilités pour réaliser le projet en 2022. Or, l'enjeu majeur est le temps. Avant le début des travaux, des étapes sont à franchir : le règlement d'emprunt a été adopté et celui-ci a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour approbation. Cependant, il y a un délai allant jusqu'à 60 jours avant d'obtenir son accord. Aussi, la municipalité doit faire réaliser les plans et devis pour, par la suite, aller en appel d'offres public pour obtenir une soumission. Toutefois, le moment où effectuer cet appel d'offres n'est pas le bon pour obtenir un tarif optimal, et cela représente un enjeu. La date de début des travaux n'est pas encore définie. Est-ce que la municipalité sera en mesure de faire les travaux en 2022 avec un coût acceptable ? Voilà la préoccupation première. Les membres du conseil municipal sont bien conscients que ce chemin demande beaucoup d'amour et elle rassure les citoyens sur le fait que la municipalité est à regarder les options qui s'offrent à elle.

Dans un autre ordre d'idées, la semaine dernière, il y a eu un incendie dans une résidence de la rue Principale. La mairesse mentionne qu'elle a rencontré la famille de monsieur Patrick Chouinard pour lui offrir le support de la municipalité. L'équipe du conseil municipal souhaite bon courage à la famille. Elle restera en contact avec elle pour la supporter dans cette épreuve. Elle en profite pour remercier toutes les personnes qui ont offert à la famille de l'aide pour des meubles, des vêtements et de la nourriture. Elle constate que la municipalité est tissée serrée et que les Stéphanoises et Stéphanois sont d'une grande générosité! Elle affirme être fière de les représenter.

Aussi, la mairesse en profite pour féliciter les membres de l'AFÉAS pour l'organisation du défilé de mode tenu le 1^{er} avril dernier au Centre communautaire.

En terminant, elle souhaite un bon congé pascal à toutes et tous. Elle précise que l'hôtel de ville sera fermé le Vendredi saint 15 avril, ainsi que le lundi de Pâques 18 avril.

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 4 avril 2022

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2022 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2022-04-089

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2022 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2022-04-090

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Line Bélanger et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 décembre 2021*, totalisant 3 794,18 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2021*, au montant de 131,11 \$.
- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 mars 2022*, totalisant 174 052,51 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 mars 2022*, au montant de 130 331,41 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Greffière trésorière adjointe

Autorisation – Affectation du surplus réservé COVID-19 – Acquisition d'ameublement pour l'aménagement de deux bureaux

2022-04-091

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du surplus réservé à la gestion de la pandémie de COVID-19, d'un montant de 7 049,92 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour l'acquisition d'ameublement pour l'aménagement de deux bureaux, suivant la soumission n° 014314 présentée par Fournitures de bureau Denis, datée du 23 mars 2022.

Séance ordinaire du 4 avril 2022

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Autorisation – Affectation de surplus – Achat de tables pliantes

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2 130 \$ avait été prévu pour l'acquisition de 20 tables pliantes, mais qu'après une demande de prix, la soumission proposant le prix le plus bas présentait un écart de 620 \$, avant taxes;

2022-04-092

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus supplémentaire, d'un montant de 620 \$, avant taxes, pour pourvoir l'écart au paiement pour l'achat de vingt (20) tables pliantes, suivant la soumission n° 61286 présentée par CTI Chaises et tables internationales, datée du 23 mars 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption du Règlement 467-2022 décrétant un emprunt de 612 305 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que le Règlement 467-2022 est adopté conformément au deuxième alinéa de l'article 1061.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, datée du 25 février 2022, afin de permettre la réalisation des projets concernant la recherche en eau potable, la construction d'un nouveau puits (infrastructures municipales en eau potable), la mise à niveau d'installations d'eaux usées (infrastructures municipales en eaux usées), le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout (voirie locale) et autres types d'infrastructures suivant, entre autres, le plan d'interventions réalisé à cette fin;

CONSIDÉRANT que la subvention est versée sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 612 305 \$, incluant les frais de financement (programmation en **Annexe A**);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Paul Langevin lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 mars 2022 par la résolution numéro 2022-03-084, et que le projet y a été dûment déposé;

2022-04-093

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement 467-2022 décrétant un emprunt de 612 305 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Le règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du Règlement 465-1-2022 modifiant l'article 2.4 du Règlement 465-2021 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2022

Séance ordinaire du 4 avril 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 10 janvier 2022, le Règlement numéro 465-2021 *fixant les taux de taxation pour l'année financière 2022*;

CONSIDÉRANT qu'une coquille s'est glissée à l'article 2.4 intitulé « Taxes sur les immeubles, exploitation agricole », le taux indiqué devant être corrigé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mars 2022 et que le projet de règlement y a été dûment déposé par Nicolas Gauthier et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2022-03-059;

2022-04-094

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement 465-1-2022 *modifiant l'article 2.4 du Règlement 465-2021 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2022*.

Le règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion et dépôt – Règlement 212-4-2022 modifiant l'article 4.1 du Règlement 212-89 concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux

2022-04-095

Paul Langevin donne avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, le Règlement 212-4-2022 modifiant l'article 4.1 du Règlement 212-89 *concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux*, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

9. Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission du rapport financier

CONSIDÉRANT l'audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec auprès de 1088 municipalités locales de moins de 100 000 habitants, relativement au processus de transmission du rapport financier au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cet audit est de s'assurer que le rapport financier des municipalités locales, des MRC et des communautés métropolitaines auditées a été transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'encadrement légal applicable, et ce, pour les exercices financiers 2016 à 2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réalisation des diverses étapes, ainsi que des échanges tenus avec les responsables de la Commission municipale du Québec, ces derniers ont produit un rapport final et que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance, ce rapport devant être déposé à la présente assemblée publique conformément à la *Loi*;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'audit, des irrégularités mineures ont été constatées par les membres de la Commission municipale du Québec et que, pour y remédier, des correctifs ont été mis en place et qu'un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations a été établi, tel que requis par la Commission;

Séance ordinaire du 4 avril 2022

2022-04-096

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose le rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec transmis à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, prenne acte du rapport d'audit, ainsi que du plan d'action à réaliser produit par la directrice générale et greffière trésorière à la suite des recommandations qui y sont formulées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) » 2022-2023

2022-04-097

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière de 100 000 \$, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale*, volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) » 2022-2023, pour des travaux à réaliser sur plusieurs voies de circulation, soit les rues Paquette, Jacques-Buteux, des Écureuils, de la Terrasse et des Gouverneurs; les 4^e et 5^e Rangs, le chemin du Lac-Bourassa et l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton Nord. La nature des travaux est décrite comme suit : recharge, resurfaçage, installations pluviales, reprofilage de fossés, installation d'un ponceau et réfection d'asphalte.

Cette demande est adressée à monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Demande de prolongation de délai pour l'exécution des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang

CONSIDÉRANT que, le 18 février 2022, la municipalité recevait la confirmation d'une aide financière de 1 601 055 \$ pour l'asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang;

CONSIDÉRANT que le délai de réalisation de travaux est de 12 mois et qu'il sera difficile de les réaliser à l'intérieur de ce délai;

CONSIDÉRANT l'article 15 de la convention d'aide financière octroyée dans le cadre du volet « Accélération » du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*, à l'effet que la municipalité peut demander un délai de 24 mois pour réaliser les travaux à partir de la date figurant sur la lettre d'annonce du ministre;

2022-04-098

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministre de faire droit à la demande de prolongation de délai à 24 mois, soit jusqu'au 18 février 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Lignes Maska - Lignage des rues de la municipalité, saison 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le lignage des rues du territoire et des rues de la Municipalité de Saint-Boniface, saison 2022;

Séance ordinaire du 4 avril 2022

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Saint-Étienne-des-Grès (avant taxes)	Montant Saint-Boniface (avant taxes)
Lignes Maska	23 159,65 \$	7 587,70 \$
A1 Lignes jaunes	25 206,00 \$	9 008,22 \$
Marquage et Traçage du Québec	26 456,90 \$	8 429,34 \$
Lignco Sigma	35 815,00 \$	12 472,92 \$

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités concernées doit procéder à l'octroi de son propre contrat;

2022-04-099

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le lignage des rues de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, saison 2022, à Lignes Maska, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 23 159,65 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation – Groupe Bellemare / Énercycle - Installation d'un conteneur pour la récupération du verre dans le stationnement de l'hôtel de ville – Projet pilote

CONSIDÉRANT l'offre de service de Groupe Bellemare pour le transport et la récupération du verre, ainsi que la mise en place d'une route de conteneurs à chargement frontal en Mauricie, datée du 24 mars 2022;

2022-04-100

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Groupe Bellemare, en collaboration avec Énercycle, à installer un conteneur à chargement frontal pour la récupération du verre dans le stationnement de l'hôtel de ville, dans le cadre d'un projet pilote pour la mise en place d'une route de conteneurs à chargement frontal en Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Vente du camion Ford Escape 2011 de gré à gré – J-M. Grenier inc.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* qui stipulent que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir du camion Ford Escape 2011;

CONSIDÉRANT que, par sa soumission datée du 21 mars 2022, l'entreprise J-M. Grenier inc. a présenté une offre d'achat de 600 \$, ce qui respecte le prix de départ attribué au bien;

2022-04-101

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du camion Ford Escape 2011, de gré à gré, pour la somme de 600 \$, à l'entreprise J-M. Grenier inc.

Séance ordinaire du 4 avril 2022

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, la municipalité a dressé un bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

2022-04-102

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation de signataires - Servitude d'installation, de maintien, d'entretien et de passage - Ponceau et empiérement pour le drainage de la rue Principale – Lots 2 546 584 et 2 546 837- M. Gilles Trottier et M. Roland Terrence Van Dyke

CONSIDÉRANT que, sur les lots 2 546 584 et 2 546 837 du cadastre du Québec, appartenant respectivement à M. Gilles Trottier et M. Roland Terrence Van Dyke, des travaux ont été réalisés pour la mise en place d'un ponceau et d'empiérement, afin de stabiliser le talus et permettre ainsi le libre écoulement de l'eau pour assurer le drainage de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que M. Gilles Trottier et M. Roland Terrence Van Dyke sont disposés à permettre à la municipalité d'accéder à leur propriété respective, en accordant à la municipalité une servitude réelle et perpétuelle d'installation, de maintien, d'entretien et de passage, sur les lots 2 546 584 et 2 546 837, afin de permettre d'y effectuer des tâches de maintien et d'entretien desdites installations;

2022-04-103

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude d'installation, de maintien, d'entretien et de passage pour effectuer des tâches de maintien et d'entretien de la mise en place d'un ponceau et d'empiérement, afin de stabiliser le talus et permettre ainsi le libre écoulement de l'eau pour assurer le drainage de la rue Principale, sur les lots 2 546 584 et 2 546 837 du cadastre du Québec, en faveur de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation de signataire - Protocole d'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec - Obtention des antécédents judiciaires

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche des personnes qui sont en contact direct avec des enfants (personnes vulnérables);

CONSIDÉRANT qu'une entente avec la Sûreté du Québec est proposée pour effectuer la vérification d'antécédents judiciaires pour les employés appelés à œuvrer auprès des enfants;

2022-04-104

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Mme Ariane Bolduc-Bédard, directrice des loisirs, responsable de la démarche de

Séance ordinaire du 4 avril 2022

vérification d'antécédents judiciaires des employés qui œuvrent auprès des enfants (personnes vulnérables).

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Ariane Bolduc-Bédard à signer, pour et au nom de la municipalité, *l'Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables* à intervenir avec la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Le Noël du pauvre - Demande d'accès gratuit – Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Andrée P. Bournival, coordonnatrice du Noël du Pauvre et responsable de la confection des paniers de Noël, dans laquelle elle demande l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire pour deux (2) activités, soit :

- Le samedi 5 novembre 2022, de 8 h à 15 h, pour la confection des tourtières destinées aux paniers de Noël;
- Le jeudi 8 décembre 2022, de 12 h à 17 h, et le vendredi 9 décembre 2022, de 8 h à 17 h pour préparer et distribuer les paniers de Noël;

2022-04-105

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire à l'organisme le Noël du Pauvre pour deux (2) activités, soit le samedi 5 novembre 2022, de 8 h à 15 h, pour la confection des tourtières destinées aux paniers de Noël et le jeudi 8 décembre 2022, de 12 h à 17 h, ainsi que le vendredi 9 décembre 2022, de 8 h à 17 h, pour préparer et distribuer les paniers de Noël.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de prêt de matériel – Comité organisateur de l'Ouvroir – Vente de garage

CONSIDÉRANT les correspondances de madame France Samson, responsable du Comité local des affaires économiques pour l'Ouvroir, datées du 30 mars et du 31 mars 2022, dans lesquelles elle demande l'emprunt du grand chapiteau blanc (avec les côtés) afin de protéger les gens en cas de mauvais temps, ainsi que l'emprunt d'une douzaine de tables, dans le cadre d'une vente de garage qui se tiendra les 4 et 5 juin prochains dans le stationnement du presbytère;

CONSIDÉRANT que l'événement aura lieu en conformité avec les règles sanitaires prescrites par la Santé publique;

2022-04-106

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le prêt, aux responsables du comité organisateur de l'Ouvroir, du grand chapiteau blanc (avec les côtés) afin de protéger les gens en cas de mauvais temps, ainsi que le prêt d'une douzaine de tables, dans le cadre d'une vente de garage qui se tiendra les 4 et 5 juin prochains dans le stationnement du presbytère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2022

Séance ordinaire du 4 avril 2022

CONSIDÉRANT que la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui lance l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la *Semaine nationale de la santé mentale*;

2022-04-107

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la *Semaine nationale de la santé mentale*, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Affaires diverses

21.1 Motion de félicitations – Membres de l'AFÉAS – Organisation du défilé de mode

2022-04-108

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres de l'AFÉAS pour l'organisation du défilé de mode qui s'est tenu le 1^{er} avril dernier au Centre communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 10;
Fin : 20 h 13.

22. Clôture de la séance

2022-04-109

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que la séance soit levée à 20 h 13.

Séance ordinaire du 4 avril 2022

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.